



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 05

Groupement enseignement général

Chef d'escadron
HURTAULT Pascal
Groupe A2

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 5. L'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

P. JOINTE(S) : ... *tableau(x), carte(s)*

En décembre 2003, le Conseil européen a adopté un document intitulé : « Une Europe sûre dans un monde meilleur : stratégie européenne de sécurité ». Rédigée sous l'égide de Monsieur Javier Solana, représentant spécial de l'Union Européenne pour la politique européenne étrangère de sécurité commune (PESC), ce texte a le mérite de présenter pour la première fois une vision collective de ce que pourrait être une politique de défense européenne. Le résultat est d'autant plus méritoire, qu'il est obtenu au moment même où les déchirures apparues en Europe à l'occasion de la guerre américaine en Irak sont encore à vives. Ce résultat est par ailleurs louable car par nature, l'Union européenne demeure et demeurera pour un temps encore, un acteur stratégique incomplet, le recours à la force restant la prérogative de ses États membres.

Plus concrètement, en 2003, l'Union européenne a mené deux missions de police, l'une en Bosnie (MPUE), l'autre en Macédoine (*Proxima*), ainsi que deux opérations militaires, en Macédoine (*Concordia*) et en République Démocratique du Congo (*Artémis*). Elle a enfin relevé le défi de prendre le 1^{er} janvier 2005 la relève des troupes de l'OTAN en Bosnie (*Opération Althéa*).

Ces opérations militaires (et civiles militaires) de l'Union européenne présentent un certain nombre de caractéristiques intéressantes sur l'état actuel de la puissance de l'Europe. Ainsi semble-t-il opportun de regarder si elles sont associées à la mise en place concrète et effective d'une politique de défense ou si elles se cantonnent finalement à l'expression sporadique d'une simple stratégie de sécurité.

Cette tentative reste l'expression de la volonté d'un certain nombre d'états de tendre vers une politique de défense, mais la réalité des dispositifs alliée au jeu des luttes d'influence en matière de politique étrangère laisse le projet dans un état balbutiant.

Une politique de défense doit être fondée sur une analyse des défis et des menaces. En cela, le texte visé supra est intéressant, puisqu'il prend en compte les éléments communs à tous les pays de l'Union européenne : le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux, la déliquescence des états, la criminalité organisée. Les objectifs stratégiques énoncés répondent correctement à l'analyse initiale, tout en tenant compte des réalités de la géographie et des moyens de l'Europe (politique de sécurité du voisinage et multilatéralisme à l'échelle internationale). Au bout du compte, les recommandations sont cohérentes : développer une culture stratégique propre à favoriser les interventions en amont des crises, agir avant que la situation ne soit détériorée (engagement préventif), accroître les capacités d'action militaire, assurer la cohérence des politiques de développement de l'Union avec sa politique en matière de sécurité et de défense, coopérer avec les partenaires de l'Europe. Si certaines intentions peuvent paraître très générales, elles impliquent néanmoins d'importants changements dans les pratiques européennes actuelles. En effet, les politiques spécifiques de l'Union européenne n'étaient pas jusqu'à présent, formulées avec le souci d'une cohérence stratégique, dont le cadre n'existait pas.

Cependant, le cadre stratégique souffre de graves défauts qui tiennent tout à la fois au caractère hybride de la construction européenne, ainsi qu'aux divergences existantes entre les membres de l'Union. En effet, le sujet est si polémique, qu'il n'existe pas de réflexion sérieuse sur l'avenir des relations transatlantiques. Car une stratégie se décline non seulement par rapport à des menaces, mais aussi sous la forme de choix d'alliances et de partenariats. Le multilatéralisme onusien est un de ces choix ; mais la nature (positive ou négative) des relations avec les Etats-Unis n'est pas moins essentielle, alors qu'elle ne fait absolument pas l'objet d'un consensus.

Le deuxième point pour lequel la politique de défense de l'Union européenne est balbutiante est l'extrême faiblesse du potentiel militaire. Pour beaucoup d'états de l'Union, la diminution considérable de leur effort budgétaire de défense durant la décennie écoulée, se traduit par la perte de pans entiers de capacités militaires. Dix-huit des vingt cinq pays de l'Union ont un effectif global (Terre, air et Mer) inférieur ou égal à 50 000 hommes. Leurs forces terrestres se sont considérablement réduites, leurs marines ne sont plus capables pour la plupart des missions en haute mer et leurs aviations sont limitées à des activités de police du ciel national et manquent cruellement d'avions de transport. Au total, 4/5^{ème} des pays de l'Union européenne ne sont plus en mesure de participer à des opérations militaires d'envergure hors d'Europe. Dans la plupart des cas, ils ne peuvent pas assurer la relève des troupes engagées en premier, lorsque l'opération dure plusieurs mois. Au total, actuellement, l'Union européenne d'une importance démographique supérieure à celle des Etats-Unis et d'une puissance économique comparable, ne dispose que d'une force de projection de 60 000 hommes. Ce nombre traduit à la fois le caractère limité des ambitions de beaucoup des pays européens, ainsi que l'état sinistré d'une partie des armées européennes. Le projet GT 1500 vise entre autres à pallier ces déficiences pour le compte de l'Union européenne. En effet, l'Europe devrait se doter de capacités d'action devant la rendre apte à agir vite, loin pendant le temps nécessaire et avec des forces inter opérables. Ce projet, d'initiative franco britannique (sommet bilatéral tenu à Londres le 24 novembre 2003) milite finalement à terme pour la définition d'une véritable politique de défense, dont les fondements se dessinent progressivement.

Dans ce concert, chaque pays de l'Union a un droit égal à se prononcer sur le développement de la défense européenne. Cependant, seuls quelques uns sont en mesure de planifier et d'exécuter des opérations militaires aux niveaux stratégique et opérationnel (dont l'outil est le centre de planification et de conduite des opérations –CPCO- en France). Cela signifie que la responsabilité première des progrès à réaliser en matière militaire et donc de politique de défense repose essentiellement sur les trois principaux acteurs militaires européens, à savoir la France, la Grande Bretagne et l'Allemagne. A l'exception de ces trois pays, aucun n'est capable aujourd'hui de préparer et d'exécuter des opérations militaires. En outre, les opérations « *Concordia* » ou « *Althéa* » bénéficient du cadre des arrangements de « Berlin plus », c'est-à-dire avec le recours aux moyens

collectifs de l'OTAN pour planifier et conduire les opérations. Dans ce domaine, l'Union européenne reste donc dépendante des moyens de l'OTAN.

En terme de projection de force, les potentiels de la grande Bretagne et de la France représentent à eux seuls près de 50% de la flotte militaire de surface. Ces deux pays ont fait la preuve de leur capacité à envoyer et à maintenir un volume de moyens important en Afrique ou dans le Golfe persique aux fins d'y conduire des opérations de combat.

Compte tenu de ces éléments, la définition d'une véritable politique de défense de l'Union européenne repose finalement sur la spécialisation des fonctions militaires.

Ce processus consisterait à placer chaque état de l'Union qui serait disposé à le faire, ce qui suppose incidemment que la PESD fasse désormais l'objet d'une coopération renforcée, sur des créneaux dont il possède tout ou partie de la technologie et du savoir faire militaire. Le premier avantage d'une telle posture serait, d'un point de vue militaire, d'éviter l'éparpillement et la dilution des moyens. En tout état de cause, ce qui est en question, c'est bien de penser autrement la défense nationale de chaque état membre.

Une amorce de transformation est déjà en cours avec la mise en commun d'un certain nombre de moyens comme l'ont fait par exemple la Belgique et les Pays Bas avec leurs marines ou la France et l'Allemagne avec la brigade franco-allemande. Ce type d'accord pourrait être élargi par exemple aux pays européens en possession de chasseurs bombardiers ou d'avions de transport tactique Hercules C-130 et plus tard avec l'A-400M.

Mais ces projets sont pour lors le résultat d'initiatives bilatérales et ne constituent pas encore un mouvement d'ensemble cohérent. De surcroît, il est peu probable, en l'état actuel, que les pays dont les armées sont les plus fortes, se démunissent de leurs capacités propres de défense nationale tant il est vrai qu'ils craignent par là même une diminution de leur influence au sein de l'Europe et dans le monde.

Dans ces conditions, l'Europe est condamnée pour un temps encore à n'avoir qu'une stratégie de sécurité plutôt qu'une véritable politique de défense.